



Lions Clubs International
FOUNDATION

FONDATION DU LIONS CLUBS INTERNATIONAL

DEMANDE DE SUBVENTION D'IMPACT DE DISTRICT ET DE CLUB





OBJECTIF

Les subventions d'impact de district et de club (SDC) offrent aux Lions une nouvelle opportunité de soutenir des actions humanitaires dans leur communauté. Les fonds SDC disponibles aux clubs et districts proviennent de leurs propres contributions à la Fondation. Le programme encourage ainsi à la fois les dons de Lions à la LCIF et les projets de service alignés avec les domaines prioritaires de la Fondation. Les projets doivent obtenir l'approbation de la LCIF.

QUALIFICATIONS

Ce programme est offert aux districts et aux clubs. Dans le cadre du programme, 15 % des dons non assignés seront réservés aux SDC. Cependant, les dons restreints à un programme ou à un domaine spécifique (catastrophe, jeunesse, vue, etc.) ne seront pas mis à la disposition du district ou du club. Les districts multiples ne sont pas éligibles au programme SDC.

Un montant de contribution annuelle minimum est requis des districts et des clubs pour permettre que 15 % de leurs dons soient pris en compte dans les fonds disponibles au programme SDC.

- Pour les districts, le montant minimum de dons est de 10 000 USD par année d'exercice
- Pour les clubs, le montant minimum de dons est de 5 000 USD par année d'exercice

Les districts et les clubs éligibles auront la possibilité d'utiliser les fonds générés pour réaliser des projets locaux et d'accéder à ces fonds en soumettant une demande de subvention d'impact de district et de club ou de les utiliser comme apport de fonds de contrepartie locaux dans le cadre d'autres subventions de la LCIF.

Les clubs ont la possibilité de conserver leurs fonds SDC ou de les débloquer pour les inclure au compte SDC du district.

Les fonds accumulés au cours de l'exercice en cours seront mis à la disposition du district ou du club respectif éligible au cours de l'exercice suivant. Les districts et les clubs auront la possibilité d'économiser des fonds générés sur une période de 15 ans. Les fonds non utilisés au cours de cette période de 15 ans expireront progressivement et seront reversés à la LCIF.

Le montant des fonds dont un district ou un club peut faire la demande sera déterminé par le montant des dons à la Fondation effectué l'année précédente et les fonds reportés des années précédentes, somme à laquelle on soustraira les fonds précédemment sollicités par le district ou le club concerné.

Au début de chaque année d'exercice, les services aux donateurs de la LCIF informeront tout district et/ou tout club éligible qu'il peut effectuer des demandes de subventions d'impact de district et de club.

Procédure de demande

1. Le projet Lions doit répondre à un besoin humanitaire important et offrir l'occasion de mettre en avant l'action des Lions dans les communautés qu'ils servent.
2. Les demandeurs de subvention doivent soumettre leur proposition de projet à l'aide du formulaire de demande de subvention de la LCIF pour les districts et les clubs.
3. Le montant maximum de la subvention qui puisse être sollicité repose sur le solde disponible actuel du district ou du club candidat, tel que généré par les dons éligibles à la LCIF.
4. Les demandes de subvention peuvent être soumises par tout district ou club Lions bénéficiant d'un solde de fonds disponible. Les demandes soumises par les districts doivent être signées par le gouverneur de district actuel et être certifiées par résolution du cabinet de district actuel. Les demandes soumises par les clubs doivent être signées par le président actuel du club et certifiées par résolution du conseil d'administration actuel du club. Des procès-verbaux en bonne et due forme de la réunion au cours de laquelle la demande a été certifiée doivent accompagner la demande.
5. Les demandes de SDC doivent être soumises à la LCIF au moins 90 jours avant la date de lancement du projet afin de permettre un délai de traitement adéquat.
6. Ni les Lions ni leurs familles ne peuvent bénéficier personnellement ou professionnellement de projets SDC ou avoir aucun droit de propriété sur un projet bénéficiant du soutien de la LCIF.
7. Tout projet recevant une subvention SDC doit être clairement identifié comme étant rendu possible par les Lions et la LCIF à travers des activités de reconnaissance, de promotion et de relations publiques appropriées.
8. Au terme du projet, les bénéficiaires de subvention seront responsables de la présentation d'un rapport détaillant les résultats du projet et l'utilisation des fonds de la subvention SDC.
9. Les projets doivent être achevés dans l'année suivant leur approbation par la LCIF, sauf indication contraire de la Fondation.

Les districts et les clubs doivent fournir les informations suivantes sur leur projet.

DESCRIPTION DU PROJET

1. Nom du projet :
2. Lieu du projet :
3. Montant sollicité de la LCIF :
4. Nombre de personnes qui bénéficieront directement de ce projet :
5. Description des problèmes spécifiques à résoudre :
6. Stratégie et plan d'action du projet, calendrier inclus :



BUDGET DU PROJET

Indiquer un budget détaillé pour l'ensemble du projet en utilisant le format du tableau ci-dessous.

Entrées		Dépenses	
Montant SDC sollicité	XXX USD	Objet 1 :	XXX USD
Autres sources (le cas échéant)	XXXX	Objet 2 :	XXXX
TOTAL	XXX USD	TOTAL	XXX USD

VALIDATION DE LA DEMANDE

Une certification du cabinet de district ou du club doit accompagner chaque demande de subvention. Veuillez fournir les procès-verbaux de la réunion du cabinet ou du conseil au cours de laquelle le dossier de demande a été certifié. La certification devrait mentionner le montant spécifique des fonds SDC demandés.

SIGNATURE (Gouverneur de district actuel ou président du club)

Je certifie avoir pris connaissance de la demande de SDC LCIF. À ma connaissance, les informations soumises sont exactes et le besoin existe tel qu'indiqué. J'appuie cette proposition et ferai tout en mon pouvoir pour que les fonds octroyés soient gérés de manière correcte et efficace.

Nom du gouverneur de district ou du président de club

Nom du district ou nom et numéro du club

Adresse

Tél.

Fax

E-mail

Signature

Date

Les demandes de subvention et questions doivent être envoyées à la LCIF à : **LCIFdistrictandclub@lionsclubs.org**

Les questions concernant les dons ou le solde des fonds disponibles d'un district ou d'un club doivent être adressées aux Services aux donateurs à : **donorassistance@lionsclubs.org**.

Lions Clubs International Foundation
300 West 22nd Street | Oak Brook, IL 60523-8842 Etats-Unis

Tél. : +1 (630) 203-3819
Fax : +1 (630) 571-5735
Email: lcif@lionsclubs.org